

Bataille autour des visites prénatales

SANTÉ La ministre soupçonne l'ONE de faire indûment payer des soins par l'Inami

Est-ce la fin annoncée des consultations prénatales de l'ONE ? La ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD) a en tout cas lancé les limiers du service d'inspection de l'Inami sur la trace du remboursement des consultations prénatales de l'Office de la naissance et de l'enfance effectuées par des médecins dans les hôpitaux. Elle soupçonne en effet la pratique d'être « illégale » et de faire payer à la Sécu fédérale une mission de prévention qui devrait être assumée par la Communauté.

Explications : depuis 1987, la surveillance des grossesses ainsi que le suivi postnatal sont assurés par les Communautés. La Communauté française, via l'ONE, offre jusqu'à 10 « consultations prénatales » qui associent l'expertise d'un médecin ou d'une sage-femme avec celle d'un travailleur médico-social. Les futures mères y reçoivent aide et conseils sur leur propre santé et celle du bébé. C'est loin d'être négligeable, puisque l'ONE suit environ 15.000 mères. En 2013, il s'agit de 96.714 consultations prénatales et de 8.328 consultations postnatales. En Flandre, Kind en Gezin n'a pas choisi la même voie, préférant que les mères s'adressent à leur gynécologue ou leur généraliste. Seules 500 consultations par an sont organisées visant des mères particulièrement précarisées.

C'est la récente augmentation du ticket modérateur pour le gynécologue qui a mis le feu aux poudres : pour une consultation de 24,48 euros, le remboursement de l'Inami a chuté de 16,25 euros à 12,48 euros. Ce qui a fait craindre que certains médecins, qui ne faisaient en fait pas payer de contribution aux futures mamans, ne puissent plus appliquer

cette « gratuité » pour la patiente. Mais au député Alain Mathot (PS) qui demandait des mesures budgétaires correctrices, Maggie De Block a rétorqué que c'était la situation antérieure qui était incorrecte. En clair, le 1,3 million que l'Inami consacre à ces consultations devrait être assumé par l'ONE... donc par la Communauté française.

« Aucune économie »

A l'ONE, on se récrie : « *Si ces femmes ne viennent plus aux consultations de l'ONE, où elles reçoivent en plus une aide psycho-sociale, elles devront aller chez un gynéco ou un généraliste, et l'Inami remboursera. On ne fera aucune économie en procédant ainsi* », explique Jean-Luc Agosti, directeur général adjoint. « *Nous avons de plus eu une inspection de l'Inami en 2013 qui n'a rien trouvé à redire à la manière dont le système fonctionne. C'est assez interpellant, parce que la ministre fait comme s'il n'y avait plus de sécurité sociale fédérale. Soyons sérieux. Que veut-on ? Que les femmes ne disposent plus de conseils personnalisés durant leur grossesse ? Que la morbidité et la mortalité des enfants nés dans notre Communauté se dégradent ? Nous ne disons pas que nos enfants sont mieux ou moins*

bien suivis qu'au nord du pays, mais qu'on nous laisse agir pour prendre soin des enfants à naître et de leur mère. Il est très important de pouvoir offrir la gratuité de ces consultations aux mères, car cela fait tomber des barrières qui en détourneraient certaines de cette aide. Il faut cesser de voir la Flandre comme une norme et de présupposer que ce qui est différent est nécessairement mauvais ou frauduleux. » ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS